



Concours d'élégance « Arrêt sur image »

Dimanche 9 octobre 2022

Parc du château de La Palice

Présentation

Pour mettre en valeur quelques belles pièces du patrimoine automobile et prolonger la magie de l'Embouteillage, le CAL, Club Automobile de Lapalisse, organise dans le cadre du week-end d'animations Embouteillage de Lapalisse, un concours d'élégance intitulé « Arrêt sur image » le Dimanche 9 octobre 2022 de 14 h à 17 h dans le parc du château à Lapalisse. Ce concours est ouvert à tous les amateurs de véhicules anciens (voiture, moto, camionnette, ou qui sait tracteur) et se veut ludique. Cependant une condition est incontournable : que véhicule et équipage soient dans l'esprit « Embouteillage de Lapalisse » des années 50, 60 ou 70.

« Arrêt sur image » invite les participants à venir poser pour une photo, bulle temporelle qui replonge le jury et le public le plus possible dans l'univers légendaire de la route bleue et dans l'esprit des années 50 à 70.

Il s'agit bien sûr de mettre en scène, dans une exposition statique, son véhicule mais aussi d'agrémenter la présentation avec costumes, accessoires, décor, affiche et pourquoi pas saynète, chanson, lors du passage du jury. Chacun reste libre de la composition de son tableau afin qu'il rende au mieux hommage à son véhicule et ce dans le respect des règles d'éthique, mais toujours avec élégance. Si une image d'archive a inspiré l'exposition, ce sera un plus de l'intégrer au tableau dans un format A4 minimum.

Participation :

Les véhicules admis à concourir devront être dûment immatriculés et assurés, leur millésime quant à lui s'inscrira dans la fourchette 1950- 1975. La participation au concours est gratuite mais les participants restent seuls responsables de leur véhicule et des autres éléments matériels présentés dans leur exposition.

Les candidats pourront s'installer à partir de 14h dans le parc du château. Les véhicules ne défilent pas.

Vers 15h30 les membres du jury visiteront chacune des expositions dans l'ordre des numéros (établi par tirage au sort avant le concours en présence de membres du jury). Une photo sera prise de chaque tableau proposé par les participants qui, s'ils en font la demande, pourront en avoir un tirage.

Les personnes dans le public seront invitées à voter pour leur coup de cœur. Ce vote se fera au moyen de jetons remis aux spectateurs qui les déposeront dans l'urne de leur choix (une urne par équipage exposant) entre 15h30 et 16h30.

L'annonce des résultats et la remise des prix seront effectuées à 17h.

Inscription

Le bulletin d'inscription dûment complété et signé devra être accompagné d'une photo du véhicule et d'une autorisation parentale si des candidats mineurs participent à la reconstitution.

Le dossier sera à transmettre par email à : automobilesdesturaux@gmail.com

Ou par courrier à : **Club Automobile de Lapalisse à la Mairie, Pl. du Quatorze Juillet, 03120 Lapalisse**

Le comité d'organisation étudiera les candidatures avec photo qui lui seront parvenues avant le 20 septembre 2022 et sélectionnera un maximum de 35 véhicules.

Les résultats de la sélection seront ensuite communiqués aux candidats.

Le jury et ses critères de notation

Le jury sera composé de 5 personnes minimum issues du monde de l'automobile de collection et du vintage ou de l'organisation - Les décisions du jury sont sans appel, la convivialité devant toujours être le maître-mot. L'exposition sera notée sur 20 selon les 5 critères suivants :

- Qualité et rigueur de la reconstitution dans son ensemble (véhicule, accessoires, décor, tenue de l'équipage) (5 points)
- Etat général d'origine ou qualité de la restauration) du véhicule (3 points)
- originalité du véhicule (2 points)
- Respect de l'esprit « Embouteillage » (5 points)
- Coup de cœur du public (de 1 à 5 points attribués aux 5 équipages les plus plébiscités)

Un prix sera décerné aux 3 premiers équipages ayant obtenus les meilleures notes à l'issue de la délibération du jury. Chacun d'eux sera récompensé.

L'inscription au concours vaut acceptation de ce règlement et autorisation pour toute exploitation des images filmées ou photographiées pendant le concours, dans le cadre de la communication ou promotion du Concours d'élégance « Arrêt sur image ».

En cas contraire, les candidats ne pourront participer à l'évènement.

En cas de litige et si des circonstances imprévues ou des contraintes pratiques surgissent avant et pendant le concours, le jury et les organisateurs se réservent le droit de déroger à certaines dispositions. Le concours pourra être annulé si la météo s'avérait très défavorable.